

■ **Ault - Conseil municipal**

Nouveau plan de prévention à l'horizon

Lors du dernier conseil municipal, Marthe Sueur a annoncé que le sous-préfet souhaite la mise en place d'un nouveau plan de prévention des risques. Une convention a également été signée avec le syndicat mixte Baie de Somme pour faciliter les travaux sur le trait de côte.

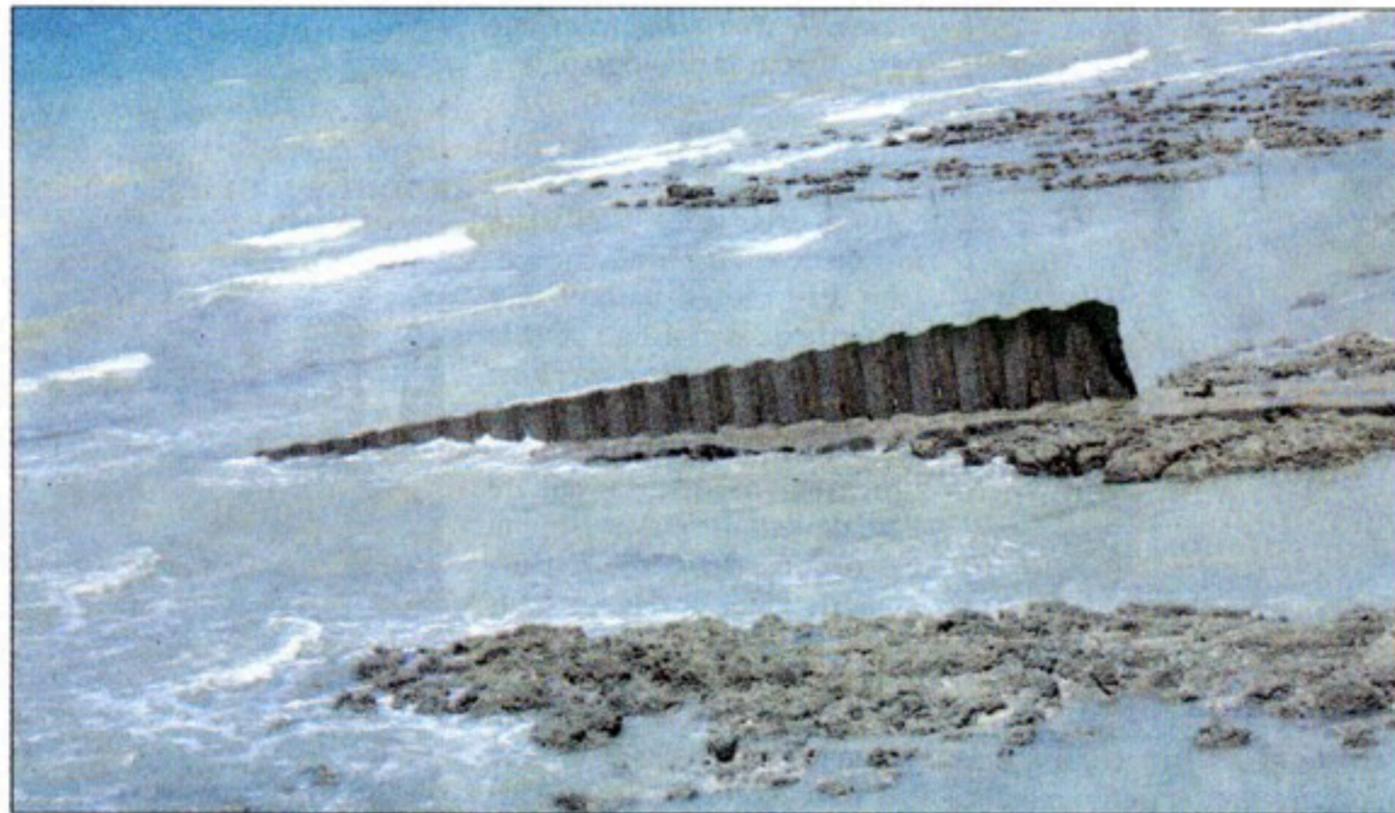
Jeudi 30 mai, le conseil municipal tenu en mairie a permis à Marthe Sueur de dévoiler les intentions du sous-préfet quant au plan de prévention des risques inhérents à l'érosion de la falaise.

Le non de la Région et du Département

"Monsieur le sous préfet a souligné qu'un nouveau PPR pour les communes d'Ault, Woignarue et Saint-Quentin-Lamotte allait être prescrit, et non une révision du précédent document de 2001. Les résultats des études seront connus fin 2013. Il a estimé que toute autre annonce avant cette date serait prématurée. Il a été précisé qu'il a demandé au BRGM de délimiter plus particulièrement un périmètre présen-

tant un péril grave et imminent pour la décennie à venir de façon à prendre rapidement les dispositions qui s'imposent".

Devant un public de plus en plus nombreux et n'hésitant pas à arborer les nouveaux tee-shirts de l'association Ault environnement, le maire a également tenu à rappeler la position des différentes collectivités territoriales. "Nicolas Dumont, vice-président du conseil régional, est intervenu pour rappeler la position de la région", résume Marthe Sueur. "Il a exprimé très clairement que la région ne financera plus de travaux de protection de la falaise. Il a proposé que les partenaires prennent une disposition commune à l'issue de l'étude du BRGM. La gravité des risques sera alors connue et le débat pourra s'ouvrir pour lancer



Les épis ont souffert des effets de la mer.

les premières actions en insistant sur la nécessité d'une communication groupée. Des analyses techniques sont en cours et en fonction des résultats les solutions à mettre en œuvre seront évaluées".

Autre prise de position en rapport avec les inquiétudes grandissantes des habitants de la cité balnéaire, celle de Christian Manable, le président du conseil général. Comme l'a rappelé Marthe Sueur, Christian Manable a précisé qu'il "souhai-

tait rompre avec la pratique des dépenses importantes sans traiter les problèmes de fonds en insistant que les pouvoirs publics doivent tenir un langage commun".

Les remarques du maire

Ce fut ensuite au tour du maire de livrer son point de vue, et notamment sur les travaux qui ont été effectués ces dernières années. "Lors de cer-

taines réunions, j'ai fait remarquer que ces travaux réalisés au fil des années ont bien rempli leurs fonctions et que le trait de côte a été protégé grâce à eux. Si aujourd'hui il n'y a plus d'interventions, l'érosion va s'accroître et tout ira plus vite".

C'est justement pour éviter le scénario catastrophe tant redouté par de nombreux habitants après l'annonce du Syndicat mixte, que Marthe Sueur a présenté jeudi soir à l'assemblée "une convention de gestion

des ouvrages littoraux sur la commune d'Ault avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. Monsieur Buisine et moi-même avons également appelé l'attention de l'auditoire sur les attentes fortes de la population qui nous sollicite quotidiennement. M. Manable a convenu de l'urgence de la nécessité d'une communication commune des collectivités. Je suis en attente de ce document qui sera largement diffusée auprès de la population". 40 000 euros ont été inscrits au budget 2013 pour faire face au besoin.

Suffisant ?

Cette convention suffira-t-elle à apaiser les nombreuses tensions au sein de la commune à l'image de l'échange verbal, certes courtois mais bien réel, entre un élu et un membre du public en séance municipale ? Pas si sûr.

Même si Marthe Sueur a réaffirmé "son intention de faire les travaux et ne pas laisser aller notre ville à l'abandon. On va se battre. Je ne me laisserai pas faire. Que ce soit gauche ou droite, je resterai sur mes positions".

Vincent Bény

Tourisme et hôtellerie

En marge de cette convention de gestion des ouvrages littoraux, les élus ont abordé de nombreux autres sujets. Et notamment le projet d'aliénation de l'ancienne propriété du gardien du phare, boulevard du phare.

"A ce jour un particulier souhaite en faire l'acquisition aux fins d'y réaliser une structure d'accueil touristique et hôtelier", a précisé Marthe Sueur. Interrogé par la mairie, la sous-préfecture n'a émis aucune opposition à la vente d'un bien acquis par voie de préemption, les élus ont donné leur accord.